

Le Rosaire et la sorcière

Autor(en): **Daubigney, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-818066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE ROSAIRE ET LA SORCIÈRE

par A. DAUBIGNEY, O. P.

Il y a, à Estavayer, dans les Archives du monastère des Rdes Sœurs Dominicaines, un vieux registre dans lequel un de leurs anciens Directeurs, le P. Thomas Contet, a consigné de nombreux faits, intéressant la Confrérie du Rosaire sans doute, mais aussi l'histoire de beaucoup de paroisses, et, par suite, l'histoire du diocèse de Lausanne et du canton de Fribourg.

En voici un qui ne manque pas d'intérêt. Nous traduisons simplement le latin de notre vieux chroniqueur.

« En l'année 1631, la Confrérie du St Rosaire avait été érigée dans la paroisse de Surpierre, par le P. confesseur des Religieuses d'Estavayer, et, parmi les Confrères qui s'y firent inscrire, il y eut une pauvre femme qui avait eu le malheur de tomber dans le crime de sorcellerie. N'ayant pas le courage de confesser sa faute à son curé, dom François Croyset, théologien, elle se rendit à la chapelle de N. D. de Bourguillon, près de Fribourg; et là, après avoir confié son crime, toute sa maison et elle-même à Dieu et à la Bienheureuse Vierge, elle se confessa au prêtre chapelain, et fut absoute par lui. Celui-ci lui enjoignit de porter toujours, à son cou, un Agnus Dei en cire, béni par le Pape. Elle le porta fidèlement pendant deux ans, et durant tout ce temps elle fut délivrée de la puissance du démon, qui ne put pas lui apparaître. Mais, pour une raison ou pour une autre, ayant déposé l'Agnus Dei, elle revit le démon se présenter devant elle, et elle retomba sous son esclavage et dans les sortilèges. Dieu le permettant, elle fut, en punition de ses crimes, jetée en prison: et là, ayant été visitée par le démon, elle monta jusqu'à une très haute fenêtre de la tour, et se précipita en bas. Elle aurait dû être broyée dans la chute; elle se releva sans aucun mal, gardée saine et sauve pour la plus grande gloire du Saint

Rosaire. Rejetée en prison, elle fut, son procès achevé, condamnée par le seigneur Bailli de Surpierre, à la peine du feu.

Pendant qu'elle était conduite au bûcher, elle pria son curé, nommé plus haut, de vouloir bien inscrire dans la Confrérie ses petits enfants et sa fille, et donner à cette dernière, le Rosaire qu'elle avait en mains. Le curé promit, mais distrait par d'autres soucis, préoccupé surtout de parler aux assistants, il oublia sa promesse. Cependant, la condamnée avait eu la tête tranchée, et son cadavre avait été livré au feu et consumé. Le Rosaire béni était resté dans ses mains.

Quelques jours après, de petits bergers, écartant avec leurs bâtons les cendres du bûcher, y découvrirent le rosaire intact, avec ses grains réunis par un fil de fer, et une médaille en cuivre. Or les grains, facilement combustibles, auraient dû être brûlés : quant à la médaille, elle était comme neuve.

Les enfants portèrent ces objets au curé qui, voulant constater le miracle, jeta d'autres grains absolument semblables dans un tout petit feu, où ils furent consumés en un instant. Pour la médaille, moi, Fr. Thomas, soussigné, je l'ai vue dans les mains du curé. Après de grands efforts, il était parvenu à la rompre, mais les deux parties furent trouvées à l'intérieur, brillantes et intactes, comme si la médaille venait de sortir des mains de l'ouvrier. Et ce miracle, confirmé par le témoignage et la signature du curé, je l'ai transcrit moi-même. »

Le Rosaire était en honneur à Surpierre, et le Rd curé dom François Croyset en avait lui-même le zèle. Le 26 septembre 1632, on le voit en effet apporter à Estavayer, le catalogue des confrères de sa paroisse. Il veut qu'ils soient agrégés à la Confrérie étant « la mère et la maîtresse des autres », « veluti primariae ». Et ces Confrères étaient au nombre de 190 « et inventi sunt numero 190 ».